



# BILAN D'ACTIVITE

## GROUPE ESPECES ENVAHISSANTES

### 2004 -2012



© Fabrice Brescia, IAC



© DENV



© Jean-Yves Meyer, Délégation à la Recherche

## SOMMAIRE

*Préambule*

*Présentation du GEE et évolution 2004-2012*

### **PREMIERE PARTIE : Synthèse du Bilan d'activité du GEE**

<b>I Plan d'action .....</b>	<b>6</b>
<b>II Financement .....</b>	<b>6</b>
<b>III Activités et réalisations du GEE.....</b>	<b>7</b>
1-Acquisition de données et de connaissances.....	7
2-Participation à la prévention .....	7
3-Communication, sensibilisation et éducation .....	7
4-Détection précoce et réaction rapide .....	7
5-Participation aux réseaux régionaux et internationaux (UICN, PILN) .....	8
6-Participation à la gestion des espèces établies .....	8
<b>IV Tableau récapitulatif des activités du GEE : Forces et faiblesses .....</b>	<b>9</b>
<b>V Contexte actuel.....</b>	<b>10</b>
1-Perspective d'intégration au CEN .....	10
2-Analyse comparative.....	10

### **DEUXIEME PARTIE : Bilan d'activité du GEE (version intégrale)**

#### **❖ ACTIVITES ET REALISATIONS DU GEE**

<b>I Gouvernance et coordination .....</b>	<b>13</b>
1- Plan d'action du GEE.....	13
2- Des financements dédiés à la lutte contre les EEE.....	14
3- Animation du GEE.....	15
4- Mise en place d'une base de données commune.....	15

<b>II Participation à la prévention .....</b>	<b>16</b>
1- Participation à l'élaboration des listes d'espèces réglementées.....	16
2- Suivi de la création d'infrastructures de quarantaine .....	17
3- Sensibilisation et développement de bonnes pratiques .....	17
<b>III Communication, sensibilisation et éducation .....</b>	<b>18</b>
1- Un plan de communication sur les espèces envahissantes.....	18
2- Production et suivi des supports de communication et de sensibilisation .....	18
3- Les actions de communication.....	20
<b>IV Détection précoce et réaction rapide .....</b>	<b>21</b>
1- Mise en place d'une cellule de veille et de détection précoce.....	21
2- Etude sur les procédures de réponses rapides et de lutte précoce.....	24
<b>V- Participation aux réseaux régionaux et internationaux.....</b>	<b>24</b>
1- L'initiative du Comité Français de l'UICN .....	24
2- Pacific Invasive Learning Network (PILN) .....	26
<b>IV- Participation à la gestion des espèces établies .....</b>	<b>27</b>

❖ **TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES : FORCES ET FAIBLESSES**

❖ **PERSPECTIVE D'EVOLUTION DU GEE**

<b>I- Contexte actuel et perspective d'intégration au CEN .....</b>	<b>30</b>
<b>II-Analyse comparative .....</b>	<b>31</b>
<b>III-Proposition d'organisation du GEE .....</b>	<b>32</b>

## Préambule

---

Les espèces exotiques envahissantes<sup>1</sup> (EEE) constituent une menace majeure pour la biodiversité et plus particulièrement pour les milieux insulaires où elles seraient considérées comme la première cause d'extinction d'espèces et de transformation des écosystèmes (1,2). L'impact économique des espèces envahissantes est largement reconnu à l'international. Le coût annuel des dommages liés aux espèces envahissantes s'élèverait entre neuf et douze milliards d'euros pour l'Europe (3) et cent trente-sept milliards pour les Etats-Unis (4). Les EEE peuvent également affecter la santé publique par la transmission d'agents pathogènes (leptospirose, salmonellose...). Elles représentent ainsi un défi croissant tant au niveau international, national que local.

Par son caractère insulaire, la Nouvelle-Calédonie (NC) est particulièrement concernée par les invasions biologiques. Vingt-huit des cent espèces considérées comme parmi les plus envahissantes au monde y sont déjà présentes (5). Deux cent vingt et une espèces végétales (6) et une vingtaine de vertébrés sont considérés envahissants ou potentiellement envahissants en NC et près de soixante-six espèces d'invertébrés sont capables d'interférer avec la santé humaine (7).

Tous les milieux sont concernés, tant terrestres que marins. Les EEE participent à la dégradation des derniers îlots de forêt sèche, menacent les forêts denses humides, les mangroves ou encore les maquis miniers où des débuts d'invasion sont déjà constatés (25, 24). Au delà des impacts environnementaux, les activités économiques, vivrières et des services publics (distribution d'eau potable, déchets, santé publique...) sont également affectées. Au niveau agricole, les 2/3 des espèces présentes dans les pâturages sont des espèces adventices qui peuvent impliquer un manque à gagner de plus de 20 000 Fcfp par hectare (23). L'agriculture vivrière est mise à mal par les invasions de fourmis, d'escargot et de cochons sauvages qui saccagent les récoltes. Les EEE ont également un impact direct et indirect (eaux de ballast, fouling, augmentation des apports terrigènes liés à l'impact des cerfs...) sur le milieu marin qui reste encore peu étudié.

Fort de ce constat, la lutte contre les EEE est une action clairement identifiée dans le plan d'action de la Province Nord, dans le plan de développement stratégique de la Province Sud et dans les missions de la Province des îles Loyautés. Elle concerne également la Nouvelle-Calédonie au titre de sa compétence en matière de contrôle aux frontières et l'Etat qui prévoit par ailleurs un renforcement de l'action publique dans les collectivités d'outre-mer concernant les EEE.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique (collectivités, associations, décideurs, grand public...) est indispensable pour assurer une gestion globale efficace de ce fléau. (8, 9, 10).

---

<sup>1</sup> Espèce exotique dont l'introduction, l'installation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences environnementales, économiques et/ou sanitaires négatives

# ***Présentation du Groupe Espèces Envahissantes et évolution 2004 -2012***

---

## **Émergence du Groupe Espèces Envahissantes (GEE)**

La lutte contre les espèces envahissantes justifiant la coordination et l'union des efforts des collectivités impliquées, les exécutifs des provinces et de la Nouvelle-Calédonie valident la constitution d'une structure de coordination et de concertation en 2004 réunissant des représentants techniques des trois provinces, de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat. Cette structure est assistée d'experts de l'IRD, de l'IAC, de l'IFREMER et de l'UNC.

## **Missions**

Le GEE a pour mission de coordonner les actions de ses partenaires en termes de prévention, de recherche, de surveillance, de lutte et de sensibilisation. Il est chargé de préparer un programme opérationnel et coordonné, répondant aux indispensables besoins de protection et de mise en place de moyens de lutte contre les EEE. En 2005, les collectivités de NC commandent une expertise collégiale à l'IRD afin de disposer d'un état des connaissances scientifiques et techniques en la matière. Le GEE élabore un plan d'action sur la base des recommandations issues de cette expertise en 2007 (7).

## **Elargissement du GEE**

Dès 2007, le GEE s'élargit à d'autres acteurs en organisant des sous-groupes de travail pour la mise en place de certaines actions (associations, ONG...). En 2010, le GEE réunit plus de vingt et un partenaires<sup>2</sup> concernés par la problématique.

## **Animation du GEE**

A son origine le GEE prévoyait une coordination tournante issue des services techniques provinciaux ou de la Nouvelle-Calédonie. La Province Sud est désignée pour assurer cette coordination. En 2011, le GEE se dote d'un coordinateur pour l'animation du groupe.

## **Un statut informel qui porte défaut**

Le caractère informel du GEE ne facilite pas son schéma de gouvernance et ne permet pas une planification stratégique de ses actions sur le long terme. Une réflexion est en cours depuis 2006 pour formaliser le GEE.

---

<sup>2</sup> Composition du GEE : PS, PN, PIL, Gouv., Etat, IRD, UNC, IAC, AICA, CEN-PCFS, SMGF, WWF, CI, CIE, ASNNC, SCO, MOCAMANA, Waco me wela, Biodical, AB, EPLP



## ***PREMIERE PARTIE***

### ***Synthèse du bilan d'activité du GEE***



## **I Plan d'action**

Le plan d'action du GEE issu des recommandations de l'expertise collégiale est le suivant :

- Participer à l'établissement des listes noires d'espèces interdites à l'introduction, à l'importation, au commerce, au transport et à la détention
- Suivre la création d'infrastructures de quarantaine
- Mettre en place un réseau de surveillance et un programme d'intervention rapide
- Favoriser l'acquisition de données sur les espèces végétales envahissantes
- Participer au programme de traitement des espèces déjà établies
- Mettre en place une campagne d'information et de communication

## **II Financement**

Le GEE est une structure informelle qui ne dispose pas de fonds propre. En 2008, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) fait part aux collectivités de sa volonté d'accompagner les collectivités à statut particulier du Pacifique dans la lutte contre les EEE et propose que cette dotation annuelle dédiée aux EEE pour la NC finance des actions prioritaires identifiées par le GEE.

Ces fonds ont notamment permis un renforcement des ressources humaines avec :

- > Le recrutement d'un responsable pour la cellule de veille (2010)
- > Le recrutement d'un coordinateur et responsable de la cellule de veille (2011)

En juillet 2012, après deux années d'aide au démarrage, l'Etat annonce aux collectivités et à l'IAC un arrêt des financements en soutien à la coordination du GEE et à la responsabilité de la cellule de veille du GEE dès janvier 2013.

## **III Activités et réalisations du GEE**

### **1- Acquisition de données et de connaissances**

- > Développement d'une base de données commune sur les espèces végétales envahissantes (EVE)
- > Un plan de communication (12)
- > Concertation sur les expertises à mener à l'échelle de la NC

### **2- Participation à la prévention**

- > Participation à la définition de listes noires d'espèces réglementées à l'importation, au transport, au commerce, à la détention
- > Définition de listes d'espèces à proscrire et d'espèces conseillées pour les aménagements et diffusion aux professionnels de la filière horticole

### **3- Communication, sensibilisation et éducation**

- > Une campagne de communication (13)
  - Une identité visuelle pour le GEE : logo
  - Une exposition itinérante pour les trois Provinces
  - Un livret pédagogique d'accompagnement de l'exposition
  - Un ouvrage « Plantes envahissantes pour les milieux naturels de Nouvelle-Calédonie » (14)
  - Conférences, interventions auprès des scolaires, formation de pépiniéristes, journées de sensibilisation
  - Articles de presse

### **4- Détection précoce et réaction rapide**

- > Mise en place d'une cellule de veille et de détection précoce (15)
  - Suivi de trente et un sites sur tout le territoire pour la détection précoce d'EVE
  - Formation d'un réseau de surveillance pour le suivi de site (agent provinciaux...)
  - Un support illustré pour le réseau de surveillance impliqué dans le suivi de site
  - Une application informatique pour la collecte de données
  - Une fiche de signalement
- > Une étude sur les procédures de réponses rapides et de lutte précoce (11)



## **5- Participation aux réseaux régionaux et internationaux (UICN, PILN)**

- > Participation aux ateliers, conférences
- > Contribution à la production de documents et d'outils collaboratifs

## **6- Participation à la gestion des espèces établies**

- > Proposition d'actions pilotes de lutte
- > Conférence
- > Echange d'informations et d'expériences

## IV Tableau récapitulatif des activités du GEE : Forces et faiblesses

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Gouvernance et coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan action</li> <li>- Coordinateur à temps plein depuis 2011</li> <li>- Responsable de la cellule de veille depuis 2010</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de stratégie de gestion à l'échelle de la NC</li> <li>- Plan d'action sans réelle planification</li> <li>- Groupe informel : Composition, rôles et responsabilités non formalisés</li> <li>- Poste du coordinateur non pérennisé</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement du MEDDE dédié aux EEE en Outre-mer (2009-2012)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de fonds d'urgence ni de fonds propre au GEE à la hauteur des enjeux</li> <li>- Faible visibilité des financements MEDDE : dotation annuelle non pérenne</li> </ul>
<b>Partage d'information et acquisition connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions GEE : Réseau de compétence</li> <li>- BDD commune sur les EVE (en cours)</li> <li>- Participation aux réseaux régionaux et internationaux</li> <li>- Coordinateur pour conseils techniques (grand public, professionnels)</li> <li>- Etudes à l'échelle de la NC (dispositif de veille, inventaire EVE...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de BDD commune sur les espèces animales</li> <li>- Pas de procédure pour la diffusion de l'information (en interne et vers l'extérieur)</li> <li>- Lacunes : Aspects économiques et socioculturels, perceptions mentales, milieu marin, situation EEE pour la Province des Îles Loyautés, analyse de risques</li> </ul>
<b>Cellule de veille et de détection précoce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'outils : Application pour collecte des données, fiche signalement...</li> <li>- Protocole pour suivi de sites + réseaux de surveillance actif (végétaux)</li> <li>- Etude sur les procédures de réponses rapides et de lutte précoce</li> <li>- Surveillance passive prometteuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biosécurité inter îles</li> <li>- Liste d'espèces à surveiller à affiner ou à créer (animaux) avec les procédures d'intervention</li> <li>- Manque de moyens humains et matériels pour l'animation du réseau de surveillance et d'intervention</li> <li>- Procédure de détection précoce et réaction rapide non formalisée</li> </ul>
<b>Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication auprès des professionnels de la filière horticole</li> <li>- Collaboration inter-collectivités sur les listes espèces réglementées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différentes listes encore peu homogènes</li> </ul>
<b>Communication Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de communication sur problématique EEE en général</li> <li>- Augmentation des actions de communication sur problématique</li> <li>- Nombreux supports de communication et de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication (2010-2011) à réactualiser</li> <li>- Communication ciblée insuffisante</li> <li>- Prise de conscience et implication du public et des politiques encore faibles</li> <li>- Pas d'évaluation/suivi des impacts et des résultats des opérations</li> <li>- Déficit de communication sur les actions de lutte</li> </ul>
<b>Lutte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'actions pilotes de lutte</li> <li>- Renforcement des capacités : Formation PII, Conférence ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de méthode de suivi/évaluation des opérations standardisée en NC</li> <li>- Lacunes capacités : Méthodes de lutte, analyses coûts/bénéfices</li> </ul>

## **IV Contexte actuel**

### **1- Perspective d'intégration au CEN**

La pérennisation après 2012 du poste du coordinateur est remise en question suite à l'annonce de l'arrêt des financements de l'Etat. L'avenir du GEE est remis en question.

Depuis 2006, une réflexion est engagée sur la possibilité de formaliser ce groupe. Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) a été identifié comme la structure la plus adaptée pour le portage du volet EEE et ce dans le respect de la répartition des compétences.

La prise en compte du volet EEE au sein du CEN permettrait de formaliser son schéma de gouvernance et de renforcer les actions du GEE par l'élaboration et la mise en œuvre de mesures coordonnées à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

### **1- Analyse comparative**

Le tableau suivant présente les avantages et les contraintes liés à la forme actuelle du GEE et à l'intégration du volet EEE au CEN :

	<b>Avantages</b>	<b>Contraintes</b>
<b>Systeme actuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation et fonctionnement souple</li> <li>-Contrôle direct des provinces sur les actions de lutte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de stratégie à l'échelle du territoire</li> <li>-Pas de fonds propres gérés par le GEE</li> <li>-Accueil provisoire à l'IAC, pas de lisibilité sur le long terme</li> <li>-Gouvernance et fonctionnement flous : les rôles et responsabilités des membres ne sont pas définis ni formalisés</li> <li>-Le GEE n'a pas de personnalité morale et juridique lui permettant de passer directement des conventions, de recruter du personnel, d'être présent dans les grandes organisations....</li> </ul>
<b>Intégration CEN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Définition et suivi d'une stratégie à l'échelle territoire (Vision stratégique sur 5 ans avec indicateurs)</li> <li>-Assurance d'une formalisation et d'une lisibilité qui conviennent aux bailleurs de fonds et aux instances officielles</li> <li>-Synergie complète avec les politiques environnementales</li> <li>-Réalisation d'expertises coordonnées à l'échelle du pays</li> <li>-Cohérence technique des choix, efficacité d'un circuit court de décision et économie d'une mutualisation</li> <li>-Fonds d'urgence : infaisable par chaque collectivité séparément</li> <li>-Autonomie financière et sécurisation des ressources financières</li> <li>-Passation de conventions par le CEN</li> <li>-Délégation possible de service public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le contrôle des provinces sur les actions de lutte ne sera pas direct mais passera par le conseil d'administration du CEN dans lequel elles siègent toutes.</li> <li>-Pas de délégation de compétence de police possible au CEN, donc difficulté potentielle de coordination des interventions liées à la cellule de veille avec les services chargés de la répression</li> </ul>



## ***DEUXIEME PARTIE***

### ***Bilan d'activité du GEE (Version intégrale)***



## Activités et réalisations du GEE

### I Gouvernance et coordination

#### 1- Plan d'action du GEE

Les acteurs intervenants sur la problématique des EEE en Nouvelle-Calédonie sont multiples et les actions sont menées de manière ponctuelle sans forcément s'intégrer dans une stratégie globale. Quelques actions de coordination relatives à la problématique des EEE sont toutefois recensées avec notamment le CREG-AICA qui coordonne les actions concernant la gestion des gros gibiers (15). Le GEE peut jouer un rôle clef en termes de coordination à travers la mise en œuvre de son plan d'action.

Le plan d'action du GEE est le suivant :

- Participer à l'établissement des listes noires d'espèces interdites à l'introduction, à l'importation, au commerce, au transport et à la détention
- Suivi de la création d'infrastructures de quarantaine<sup>3</sup>
- Mettre en place un réseau de surveillance et un programme d'intervention rapide
- Favoriser l'acquisition de données sur les espèces végétales envahissantes
- Participer au programme de traitement des espèces déjà établies
- Mettre en place une campagne d'information et de communication

---

<sup>3</sup> - Suivi de la reconstruction de la quarantaine animale

- Suivi de la construction d'une quarantaine végétale et d'un laboratoire d'analyse phytosanitaire

## 2- Des financements dédiés à la lutte contre les EEE

A son origine le groupe ne disposait pas de fonds spécifiques dédiés à la problématique.

- > En 2008, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) fait part aux collectivités de sa volonté d'accompagner les collectivités à statut particulier du Pacifique dans la lutte contre les EEE. Afin de favoriser la cohérence et l'efficacité des actions financées, le MEDDE propose que cette dotation annuelle dédiée aux EEE pour la NC finance des actions prioritaires identifiées par le GEE (tableau).

Les propositions d'actions à financer sont faites par le coordinateur du GEE, validées par les collectivités de NC et l'Etat puis présentées à l'ensemble GEE. La DAFE s'occupe de la gestion des fonds.

Les axes retenus par le GEE conformément à son plan d'action sont :

- Déclinaison du plan de communication en supports de communication
- Participation à des actions de terrain (Action pilote de lutte)
- Mise en place d'un réseau de surveillance et de détection précoce

Dotation	Objet
2009	Supports de communication et de sensibilisation
	Actions de conservation et de restauration de l'îlot Lepredour
	Programme intégré de contrôle multi-espèces envahissantes à la Réserve de Nature Sauvage du Mont Panié
	Sauvegarde de la Perruche d'Ouvéa
2010	Recrutement d'un responsable pour la cellule de veille
	Etude sur les procédures de réponses rapides en cas de nouvelle invasion
	Contrôle de l'arbuste <i>Flemingia strobilifera</i> en milieu tribal
	Elaboration et édition du livret d'accompagnement de l'exposition itinérante sur les EEE
2011	Recrutement d'un coordinateur pour le GEE et responsable de la cellule de veille
	Contrôle des prédateurs introduits pour éviter l'extinction du Merle des îles
	Lutte contre les cochons féroces sur les tribus de Panié, Ouaieme (Hienghène) et Tiwae (Touho)
	Sos Mangrove Rivière Salée : Lutte contre la tortue de Floride

Tableau : Historique des actions prioritaires identifiées par le GEE et financées par le MEDDE

### 3- Animation du GEE

L'animation du groupe repose en grande partie sur le coordinateur qui est chargé de :

- Programmer les réunions et rédiger les comptes rendus
- Favoriser la centralisation et le transfert d'informations
- Faire le lien avec les réseaux régionaux et internationaux (PILN, UICN)
- Rôle de conseil (grand public, professionnels)

- 32 réunions du GEE  
- Lettres d'informations transmises :  
UICN (12) ; PILN (25) ; PII (8)  
- 28 appuis techniques/conseils (2012)

### 4- Mise en place d'une base de données commune

En Nouvelle-Calédonie, les bases de données existantes sont généralement limitées aux institutions et organismes qui les ont produites. Afin d'optimiser la coordination des actions relatives à la gestion des EEE, il est important de disposer d'une base de données commune qui recenserait l'ensemble des actions engagées et des informations acquises sur le sujet (15 ; 16).

#### 4.1 Une plateforme collaborative pour l'Outre-mer français

Dans cette optique, une plateforme collaborative [Pl@ntInvasion](#) (AMAP, Comité français UICN) dédiée aux plantes exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer est en cours de développement. Elle a pour objectif d'optimiser la gestion des plantes exotiques envahissantes en Outre-mer en facilitant le partage d'information par l'utilisation d'une base de données.

#### 4.2 La base de données Pl@ntnote

La base de données "pl@ntnote" gérée par le GEE centralisera l'ensemble des données et informations existantes sur les espèces végétales envahissantes et potentiellement envahissantes<sup>4</sup> en NC ainsi que sur certaines espèces absentes du territoire mais envahissantes dans les autres collectivités d'Outre-mer. Elle offre également la possibilité de diffuser des fiches synthétiques sur internet.

Lien pour accéder à la plateforme collaborative :

<http://book.plantnet-project.org/pg/groups/516/plntinvasion/>

Lien pour consulter la liste actuelle des espèces :

<http://eee.plantnet-project.org/list.php>

**La base de données pl@ntnote -2012**  
Plus de 400 espèces  
237 espèces envahissantes en NC  
3216 photographies

<sup>4</sup> Espèce encore non présente ou présente en petite population et ayant un fort potentiel envahissant



## II Participation à la prévention

La prévention est le moyen le plus efficace et économique pour lutter contre les EE. Afin de limiter les introductions et la diffusion des EE, il est essentiel de disposer d'un cadre réglementaire adapté et de favoriser la sensibilisation et le développement de bonne pratique.

La réglementation doit permettre de favoriser une gestion adéquate du risque d'introduction et de diffusion des EE en ciblant (17) :

- importations aux frontières externes du territoire et gestion des voies de transport
- commercialisation et transports domestiques
- introduction dans le milieu naturel
- détention de spécimens d'animaux exotiques

L'établissement d'un tel cadre réglementaire concerne le Gouvernement de la NC de par sa compétence de surveillance aux frontières et les trois provinces, compétentes en matière d'environnement.

### 1- Participation à l'élaboration des listes d'espèces réglementées

L'établissement de listes noires d'espèces envahissantes interdites à l'importation, au commerce, au transport, à la détention est une des recommandations de l'expertise collégiale (7). Du fait du partage des compétences, il est nécessaire de favoriser la cohérence des différentes réglementations afin qu'elles puissent répondre à des objectifs de gestion à l'échelle du territoire.

- > Le GEE a engagé un travail coopératif inter-collectivités et a participé à la définition des listes d'espèces végétales citées dans les deux arrêtés du Gouvernement<sup>5</sup>:

La liste des organismes nuisibles du Gouvernement de NC a servi à la définition des listes d'espèces réglementées pour les codes de l'environnement de la Province Sud et de la Province Nord.

---

- <sup>5</sup> Arrêté n° 2007-4901/GNC du 23 octobre 2007 relatif au contrôle sanitaire des végétaux ou produit végétaux à l'importation ou à l'exportation

- Arrêté n° 2007-4899/GNC du 23 octobre 2007 relatif aux organismes nuisibles végétaux

## 2- Suivi de la création d'infrastructures de quarantaine

Les contrôles aux frontières et les mesures de quarantaine constituent la première ligne de défense pour les introductions d'EEE.

L'expertise collégiale a souligné la nécessité de reconstruire la quarantaine animale et de construire une quarantaine végétale ainsi qu'un laboratoire d'analyse phytosanitaire. Même si la protection aux frontières ne concerne que le Gouvernement, les Provinces restent concernées par la performance de ces outils de diagnostic et de contrôle sanitaire.

- > Le Gouvernement assure le suivi de ces actions et informe le GEE des avancés.

## 3- Sensibilisation et développement de bonnes pratiques

La prévention passe également par le développement de bonnes pratiques des secteurs professionnels pertinents (18).

- **Sensibilisation des professionnels de l'aménagement**

- > En 2007, une liste d'espèces à proscrire et d'espèces conseillées pour les aménagements est rédigée par un sous-groupe du GEE et est largement diffusée auprès des acteurs concernés afin de limiter la propagation d'espèces envahissantes et promouvoir l'utilisation d'espèces endémiques. Un courrier est envoyé par le SIVAP pour informer les pépiniéristes de l'existence des arrêtés du Gouvernement.
- > En 2008, cette liste est réactualisée et soumise à la validation du GEE pour diffusion.

### III Communication, sensibilisation et éducation

La communication sur les risques liés aux espèces envahissantes est reconnue par la communauté internationale comme une étape du processus de gestion des EEE (UICN 2001).

Jusque très récemment les actions de communication et de sensibilisation relatives aux EE étaient menées de manières ponctuelles et souvent ciblées sur des thèmes spécifiques : Risque d'introduction des poissons d'aquarium, Miconia, rats...(15). En 2008, l'UICN souligne le manque de coordination et de stratégie des actions de sensibilisation aux EEE.

#### 1- Un plan de communication sur les espèces envahissantes

En 2008, le GEE forme un sous-groupe « communication »<sup>6</sup> pour élaborer et mettre en œuvre une campagne de communication.

- > Un stagiaire est recruté par la PS et encadré par le sous-groupe « communication » pour réaliser un plan de communication sur les espèces introduites envahissantes terrestres à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie (12).

##### Le plan de communication

- *Une démarche participative* :  
23 structures consultées
- Planification sur 2 ans
- **39,6 %** personnes interrogées ne savent pas s'il existe des mesures pour lutter contre les EEE

#### 2- Production et suivi des supports de communication et de sensibilisation

- > En 2009, un stagiaire est recruté par la Province Sud pour mettre en place et coordonner le plan de communication sous la supervision du sous-groupe communication.

Le travail engagé depuis 2008 permet de définir un planning de communication sur deux ans et d'aboutir à la création de divers supports de communication et de sensibilisation (13).

---

<sup>6</sup> Composition du sous groupe « communication » DENV, DDEE, IRD entomologie et botanique, CI, IAC, SCO, WWF, CIE, PIL

## 2.1 Un logo pour le GEE



Un logo est créé afin de conférer une identité visuelle au GEE dans le cadre de son plan de communication. Les logos ont également été imprimés sur des polos pour les interventions auprès du grand public.

## 2.2 L'exposition itinérante « Arrêtons l'invasion »

En 2010, une exposition itinérante est financée par la Province Nord, la Province Sud et le MEDDE. L'objectif est de sensibiliser et d'informer les professionnels comme le grand public par rapport aux EE.

Cette exposition a été construite pour être itinérante, quatre jeux ont été réalisés afin qu'elle soit présentée dans les trois provinces, tout au long de l'année (Annexe 1).

Cette exposition est accompagnée de quatorze affiches portrait présentant des espèces animales et végétales envahissantes largement répandues en NC.



### Circulation de l'exposition 2010-2011

Un référent par Province pour la planification  
Supervision par le responsable cellule de veille

Province Nord : 7 communes

Province Sud : 8 communes

Province des Iles Loyautés : 3 collèges

## 2.3 Un livret pédagogique « Espèces envahissantes, mieux les connaître »

En 2010, le GEE décide qu'une partie de la dotation annuelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer dédiés à la lutte contre les EE serve à la conception d'un livret pédagogique. Ce Livret conçu par le CIE est destiné aux enseignants, équipes éducatives et pédagogiques. Il permet de travailler seul sur le thème des espèces envahissantes ou d'être utilisé comme support lors de la visite de l'exposition. Ce livret est composé d'une partie théorique et d'une partie pédagogique qui intègre des activités interactives et ludiques. Trois milles exemplaires ont été imprimés.

## 2.4 L'ouvrage « Plantes envahissantes pour les milieux naturels de NC »



Pour pallier le manque de support d'information et d'identification des principales espèces envahissantes, l'APICAN et le GEE ont édité l'ouvrage « Plantes envahissantes pour les milieux naturels de NC » (14). Il a pour objectif de faire connaître au plus grand nombre les problématiques liées aux espèces végétales envahissantes, de faciliter leur identification et préconiser des techniques à mettre en œuvre pour les contrôler. Il y décrit quatre-vingt

une espèces végétales envahissantes.

6000 exemplaires imprimés  
1739 exemplaires distribués  
*Administrations, Association,  
Bureau d'étude, entreprises  
minières, professionnels  
espaces vert...*

## 3 Les actions de communication (Annexe 2)

### 3.1 Les actions de presse :

- > En 2010, un spot radio et un spot TV de trente secondes sont diffusés pour sensibiliser un large public et annoncer l'existence de l'exposition itinérante.
- > Depuis 2011, treize actions de presse ont été réalisées par le coordinateur du GEE



### 3.2 Les conférences :

- > Depuis 2010, huit conférences ont été organisées par le GEE et ont permis de mobiliser deux cent cinquante personnes dans six communes

### 3.3 Les journées de sensibilisation :

- > Seize journées de sensibilisation avec animation de l'exposition pour plus de trois cent personnes

### 3.4 Les interventions :

- > Six interventions en milieu scolaire ou auprès de centre de formation pour cent quarante-neuf personnes

## IV Détection précoce et réaction rapide

Les actions de prévention permettent de limiter les introductions et la diffusion d'espèces envahissantes mais ne peuvent prétendre à un risque zéro (18). De manière à compléter le dispositif de surveillance aux frontières, il est essentiel de disposer d'un système de détection précoce et de réaction rapide pour détecter au plus tôt toute nouvelle incursion sur le territoire et en assurer la gestion. Une intervention dès les premiers stades d'une infestation permet de réduire significativement les pertes économiques liées à la mise en œuvre d'actions de lutte (7).

En 2006, l'expertise collégiale souligne l'absence de réseaux de surveillance pour les milieux naturels et la nécessité de mettre en place un réseau de surveillance plus rigoureux en Nouvelle-Calédonie (7).

### 1 Mise en place d'une cellule de veille et de détection précoce

- > En 2008, l'IRD est mandaté par les provinces Sud, Nord et l'Etat pour réaliser une étude sur la définition d'un dispositif de veille et de détection précoce en Nouvelle-Calédonie (15). Le GEE est sollicité pour la validation du cahier des charges et pour participer à l'acquisition de données afin de ne négliger aucune espèce.

Cette étude permet notamment de :

- Etablir une liste d'espèces envahissantes et potentiellement envahissantes en NC
- Proposer un protocole pour le suivi de sites pour la détection précoce EEE (Hequet, le corr, 2009)

Cette étude souligne une situation alarmante et rappelle l'urgence quant à la mise en place d'une cellule de veille et de détection précoce.

#### 1.1 Un responsable pour la cellule de veille espèces envahissantes

En 2010, le GEE décide qu'une partie de la dotation annuelle du MEDDE serve à financer la mise en place d'un dispositif de détection précoce et de réponse rapide fonctionnel sur l'ensemble du territoire calédonien.

- > Une convention Etat/IAC permet de recruter un responsable pour la cellule de veille afin d'appuyer le GEE.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Gérer la cellule de veille espèces envahissantes
- Mettre à jour la base de données et renseigner les EE pour le grand public
- Animer l'exposition itinérante dans les trois Provinces
- Former des agents des douanes, techniciens provinciaux et municipaux, responsables associatifs

## 1.2 Mise en place d'un réseau de surveillance

### 1.2.1 Une surveillance active

#### ▪ Réseau de surveillance actif

La surveillance active au niveau d'un territoire est une surveillance planifiée qui consiste en un contrôle systématique d'un site pour y détecter toute nouvelle incursion d'EEE.

Ce réseau de surveillance actif implique :

- Gouvernement : SIVAP
- Provinces : DENV, DDR, DDEE
- Parcs et réserves naturels : PPRB, SMGF, PZF
- Associations/ONG : WWF, CI, SCO, Dayu Biik, Waco me wela, Arbofruits
- Programme inter-collectivités : PCFS
- Entreprises minières: KNS, Vale Inco

- > Des formations d'une journée ont été organisées par le responsable de la cellule de veille auprès d'une quarantaine d'agents afin de les impliquer dans le suivi de sites pour la détection précoce d'EVE et de les sensibiliser à la gestion des EEE (Annexe 3).

#### ▪ Suivi de site pour la détection précoce d'espèces végétales envahissantes (EVE)

Le dispositif de détection précoce d'EVE défini par l'IRD (6) et validé par le GEE implique le suivi de trente et un sites sur tout le territoire (Annexe 4).

- > Il s'agit de suivre deux types de sites :

- Des sites d'intérêt écologique
- Des sites à risque

- > Le GEE définit une liste espèces à surveiller en priorité qui intègre :

- Espèces absentes de NC (Polynésie Française, Réunion, Australie)
- Espèces potentiellement envahissantes en NC
- Espèces envahissantes en NC

#### Suivi de site – 2011 (Annexe 5)

10 sites suivis  
7 à 20 EEE par site  
Aucune espèce de la liste d'espèces à surveiller  
3 actions d'éradication en cours

## ▪ Outils développés pour la surveillance active

### Des fiches d'aide à l'identification

Le responsable de la cellule de veille a réalisé un support illustrant la liste d'espèces à surveiller en priorité. Ces fiches ont été distribuées au réseau de surveillance actif comme outil d'aide à l'identification.



### Application Cybertracker

L'application informatique Cybertracker a été paramétrée par un bureau d'étude sous la supervision du responsable de la cellule de veille. Cette application est adaptée au suivi de site pour la détection précoce d'EVE afin d'optimiser la collecte des données sur le terrain (Annexe 6). Elle est utilisable sur un Smartphone ou sur un ordinateur de poche et confère plusieurs avantages :

- Un outil d'aide à l'identification (photographies des espèces à surveiller)
- Une collecte ordonnée des observations terrain
- Un gain de temps : cet outil évite la double saisie des relevés
- Une centralisation des données vers une seule et unique base de données

## 1.2.2 Une surveillance passive

### ▪ Un réseau de surveillance passif

La mise en place d'un réseau de surveillance passif doit permettre de couvrir l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie afin de ne pas limiter la surveillance aux trente et un sites de suivi. Ce réseau passif doit être élargi à un maximum d'acteurs (Annexe 7). Les centres de recherche présents sur l'archipel, les agriculteurs, les professionnels, les associations... peuvent servir de relais sur le terrain pour un certain nombre de milieux et d'organismes. (7)

#### **Surveillance passive 2011- 2012**

- 42 Signalements (Annexe 9)
- 1 espèce prioritaire éradiquée :  
*Ardisia elliptica*
- 2 espèces à surveiller :  
*Acacia mangium*  
*Pycnonotus cafer* - *Bulbul*

### ▪ Outil développé pour la surveillance passive

#### Une fiche de signalement

Le responsable de la cellule de veille a élaboré une fiche de signalement pour les espèces végétales afin de recenser et centraliser les alertes en provenance des différents acteurs impliqués dans la veille passive et toute autre personne ayant été sensibilisée à la problématique (annexe 8).



## 2- Une étude sur les procédures de réponse rapide

- En 2010, le GEE commande une étude sur la définition des procédures de réponses rapides et de lutte précoce en cas de nouvelle invasion détectée par la cellule de veille (11). Cette étude est financée par le MEDDE. Le cahier des charges est réalisé par le coordinateur du GEE et validé par le groupe.

En 2012, cette étude propose :

- Un schéma d'organisation pour le processus de réaction rapide
- Des mécanismes financiers
- Une revue de la réglementation
- Une liste d'EEE encore absente de NC

Ce travail doit servir de base au GEE pour la définition et la formalisation des procédures de réponses rapides.

## V Participation aux réseaux régionaux et internationaux

Face à la menace des invasions biologiques, la coopération est un enjeu déterminant favorisant la prévention efficace des invasions, l'échange et la mutualisation des informations, l'amélioration des méthodes de lutte, l'opportunité de mettre en place des programmes d'étude ou de recherche en associant plusieurs territoires sur des priorités communes. (16, 18)

### 1 L'initiative du Comité Français de l'UICN

En 2005, le Comité français de l'UICN engage une initiative spécifique sur les EEE (19) qui réunit l'ensemble des collectivités françaises d'outre-mer et mobilise un réseau de plus de cent experts et personnes ressources de l'outre-mer et de métropole (chercheurs, universitaires, acteurs d'associations, d'administrations...). L'objectif est de favoriser l'échange d'informations et la coordination d'actions par la mobilisation de tous les acteurs.

Les collectivités de Nouvelle-Calédonie sont invitées à participer à cette initiative dès son origine.

- Le coordinateur du GEE est désigné comme coordinateur local pour la Nouvelle-Calédonie et est chargé de :
  - Suivre les actions engagées et favoriser la participation des acteurs locaux
  - Participer aux colloques, conférences, travail en réseau...
  - Renforcer les capacités et les compétences locales par la transmission d'informations, d'outils, protocoles

## 1.1 Participation aux ateliers de travail

- > Le coordinateur du GEE a participé à trois ateliers de travail sur les espèces exotiques envahissantes et à la rédaction des synthèses

Ces ateliers ont permis d'engager une collaboration avec La Réunion du fait de son avancée dans la mise en place d'une stratégie de gestion des EEE à l'échelle du pays et d'un système de détection précoce et de réaction rapide. Cette collaboration est basée sur l'échange d'outils et d'études. La Nouvelle Calédonie a par exemple pu bénéficier du cahier des charges



développé à La Réunion pour la mise en place d'une cellule de veille et de surveillance. Des collaborations sont également engagées avec d'autres pays de l'initiative. La Martinique a ainsi pu récupérer l'application « cybertracker » pour la détection précoce d'espèces végétales envahissantes utilisée en Nouvelle-Calédonie.

## 1.2 Participation à la production de documents et d'outils

Le coordinateur local est chargé de recueillir les avis et propositions du GEE sur les actions engagées par l'initiative.

### ▪ Publications

- > Le GEE a été sollicité pour participer à l'élaboration de cinq documents (Annexe 10)
- > Un article a été rédigé pour le bulletin du comité français de l'UICN

### ▪ Outils collaboratifs

- > Le GEE a été sollicité pour la production de trois outils collaboratifs :
  - Une base de données pour l'outre-mer sur les EEE
  - Une page dédiée à la NC sur le site internet de l'initiative
  - La mise en place d'un réseau collaboratif sur les EVE en outre-mer (Base de données pl@ntnote)

## 1.3 Assistance technique

- > En 2011, la Province Sud sollicite le chargé de mission du Comité français de l'UICN pour piloter le groupe de travail « espèces exogènes » chargé d'expertiser le plan opérationnel de maîtrise des espèces exogènes de Vale NC (20). Le GEE fait partie de ce groupe de travail.

## 2 Pacific Invasive Learning Network (PILN)

Le PILN est un programme du PROE « Programme Régional Océanien de L'Environnement » dont l'objectif est un réseau d'échanges de compétences, d'expériences et de techniques pour les agences qui travaillent sur les EE dans les pays et territoires du pacifique. Seize pays sont actuellement membres du PILN.

Les objectifs du PILN sont :

- Améliorer la prise compte de la problématique au niveau régional
  - Echange et mise en commun de connaissances, de méthodologie ou d'outils
  - Identifier les besoins et de définir des priorités
  - Mise en relation avec des experts (PII, PIP) et assistance technique
  - Partage des ressources et des compétences
  - Accélérer la réalisation des actions de terrain
- > Les quatre collectivités adhèrent au PILN dès sa création en 2005. Le représentant technique de la cellule de Coopération Régionale et des Relations Extérieures du Gouvernement est désigné comme point focal. Il est chargé de coordonner l'aspect coopération régionale en s'appuyant sur les représentants techniques des trois provinces et de la NC au sein du GEE.

### 2.1 Participation aux rencontres du PILN

- > Le GEE a participé à deux rencontres du PILN dont les représentants étaient :
- 2007- Moorea : Gouvernement ; Province Nord
  - 2012 - Kiritimati : Coordinateur du GEE et Gouvernement

### 2.2 Contribution à la lettre d'information du PILN

- > Le GEE a rédigé cinq articles pour la Newsletter du PILN (Annexe 11)

### 2.3 Assistance technique

Afin de renforcer les capacités des pays et territoires du Pacifique, le Pacific Invasive Initiative (PII) peut être sollicité pour une assistance technique : organisation de formations, la mise en relation avec des experts.

- **Formation**

- > Quatre agents calédoniens membres du GEE ont bénéficié des formations du PII :

- Analyse économique des EEE (Un agent - CI)
- Gestion des oiseaux envahissants. Elaboration d'un programme d'éradication ou de contrôle et réalisation d'une étude de faisabilité (Un agent- IAC)
- Eradication des rats et des chats des îles (Deux agents- PS, SCO)

- **Expertise**

- > Des experts du PII ont été sollicités pour appuyer deux projets en NC :

- projet de contrôle multipistes de la Guen
- Projet d'étude action expérimental « Initiatives pour le Contrôle des Ongulés sauvages en province Nord en faveur de l'Environnement » (21)

## IV Participation à la gestion des espèces établies

Les actions de lutte sont très nombreuses en NC. Le GEE joue un rôle essentiel dans ce domaine en favorisant l'échange d'expériences sur les méthodologies et sur l'efficacité des actions.

### 1- Partage d'informations et acquisition de connaissances

- **Définition d'un plan de gestion pour lutter contre le Miconia**

- > En 2005, suite à la détection du *Miconia calvenscens* en province sud une concertation est menée au sein du GEE entre les collectivités et les instituts de recherche afin de cadrer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion.

Cette concertation permet de :

- Définir un programme de lutte manuelle et chimique
- Définir un programme d'information et de sensibilisation
- Adopter une réglementation pour lutter contre sa dissémination
- Lancer un programme de recherche appliquée
- S'appuyer sur la collaboration régionale et internationale

- > Des échanges sont menés avec la Polynésie Française avec l'envoi d'un agent calédonien afin de favoriser un renforcement des capacités en termes de lutte.



> L'APICAN finance une mission d'expertise pour évaluer la situation du Miconia en NC, un expert de Polynésie Française est mandaté pour cette mission.

▪ **Financement d'actions pilote de lutte**

> En 2009, le MEDDE finance des actions pilote de lutte afin d'appuyer des actions de terrain menées par les membres du GEE et ainsi renforcer les connaissances par l'établissement de méthodes et protocoles reproductibles.

Parmi les actions financées :

- Participation au projet de conservation et de restauration de l'îlot Lepredour (CREG, Gouvernement, Haut-Commissariat, PCFS, IAC et FTCNC)
- SOS Mangrove Rivière Salée : Lutte contre les tortues de Floride (ASNNC)
- Lutte contre *Flemingia strobilifera* en milieu tribal (WWF)
- Programme intégré de contrôle multi-espèces envahissantes à la Réserve de Nature Sauvage du Mont Panié (PN, CI, Dayu Biik) (22)
- Contrôle des prédateurs introduits pour éviter l'extinction du Merle des îles (SCO)
- Lutte contre les cochons féraux sur les tribus de Panié, Ouaième (Commune de Hienghène) et Tiwae (commune de Touho) (Dayu Biik, en partenariat avec SCO, AICA-CREG et CI) afin d'appuyer le projet étude-action expérimental pour le contrôle des cerfs et des cochons féraux sur zones à enjeux multiples (PN, CI, CREGG AICA, Dayu Biik, FFCNC, PII)(21)

Les réunions plénières permettent d'échanger sur les avancées et l'efficacité des différentes actions engagées par les partenaires du GEE. Des restitutions sont organisées régulièrement.

▪ **Une conférence sur la gestion des fourmis envahissantes**

> En 2012, une conférence sur la gestion des fourmis envahissantes dans les milieux naturels est organisée par le GEE afin d'échanger sur les techniques de lutte applicables en NC. Cette conférence issue d'une démarche participative (Biodical, IRD, IAC, SIVAP, PS, PPRB) a mobilisé plus de soixante personnes impliquées dans la gestion et le contrôle des fourmis envahissantes (institutions, sociétés de désinfections, bureaux d'étude...). Elle a permis aux acteurs calédoniens de bénéficier de l'expérience de chercheurs locaux et australiens ayant conduit des campagnes d'éradication et de contrôle.



## Tableau récapitulatif des activités du GEE : Force et faiblesse

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Gouvernance et coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan action</li> <li>- Coordinateur à temps plein depuis 2011</li> <li>- Responsable de la cellule de veille depuis 2010</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de stratégie de gestion à l'échelle de la NC</li> <li>- Plan d'action sans réelle planification</li> <li>- Groupe informel : Composition, rôles et responsabilités non formalisés</li> <li>- Poste du coordinateur non pérennisé</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement du MEDDE dédié aux EEE en Outre-mer (2009-2012)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de fonds d'urgence ni de fonds propre au GEE à la hauteur des enjeux</li> <li>- Faible visibilité des financements MEDDE : dotation annuelle non pérenne</li> </ul>
<b>Partage d'information et acquisition connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions GEE : Réseau de compétence</li> <li>- BDD commune sur les EVE (en cours)</li> <li>- Participation aux réseaux régionaux et internationaux</li> <li>- Coordinateur pour conseils techniques (grand public, professionnels)</li> <li>- Etudes à l'échelle de la NC (dispositif de veille, inventaire EVE...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de BDD commune sur les espèces animales</li> <li>- Pas de procédure pour la diffusion de l'information (en interne et vers l'extérieur)</li> <li>- Lacunes : Aspects économiques et socioculturels, perceptions mentales, milieu marin, situation EEE pour la Province des Îles Loyautés, analyse de risques</li> </ul>
<b>Cellule de veille et de détection précoce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'outils : Application pour collecte des données, fiche signalement...</li> <li>- Protocole pour suivi de sites + réseaux de surveillance actif (végétaux)</li> <li>- Etude sur les procédures de réponses rapides et de lutte précoce</li> <li>- Surveillance passive prometteuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biosécurité inter îles</li> <li>- Liste d'espèces à surveiller à affiner ou à créer (animaux) avec les procédures d'intervention</li> <li>- Manque de moyens humains et matériels pour l'animation du réseau de surveillance et d'intervention</li> <li>- Procédure de détection précoce et réaction rapide non formalisée</li> </ul>
<b>Prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication auprès des professionnels de la filière horticole</li> <li>- Collaboration inter-collectivité sur les listes espèces réglementées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Différentes listes encore peu homogènes</li> </ul>
<b>Communication Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de communication sur problématique EEE en général</li> <li>- Augmentation des actions de communication sur problématique</li> <li>- Nombreux supports de communication et de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication (2010-2011) à réactualiser</li> <li>- Communication ciblée insuffisante</li> <li>- Prise de conscience et implication du public et des politiques encore faibles</li> <li>- Pas d'évaluation/suivi des impacts et des résultats des opérations</li> <li>- Déficit de communication sur les actions de lutte</li> </ul>
<b>Lutte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'actions pilotes de lutte</li> <li>- Renforcement des capacités : Formation PII, Conférence ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de méthode de suivi/évaluation des opérations standardisée en NC</li> <li>- Lacunes capacités : Méthodes de lutte, analyses coûts/bénéfices</li> </ul>

## Perspective d'évolution du GEE

Le GEE est la seule structure de coordination et de concertation qui permet aux différents acteurs impliqués dans la lutte contre les EEE d'échanger et d'acquérir une vision globale de cette problématique à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

Depuis 2004, ce groupe a fourni un travail important en terme de coordination et d'actions de terrain afin d'appuyer les collectivités dans la gestion des EEE. La création de ce groupe technique et son élargissement à une diversité d'acteurs intervenant dans la lutte contre les EEE témoigne de l'intérêt d'un regroupement des compétences et des moyens en Nouvelle-Calédonie.

Cependant, ce groupe reste essentiellement composé d'acteurs de la conservation de la biodiversité et n'intègre pas d'acteurs économiques ou des services publics (santé publique, développement rural...) pourtant concernés par la problématique. L'élaboration d'une stratégie de gestion des EEE impliquant l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle du territoire favoriserait une gestion cohérente et efficace des EEE. La formalisation du statut du GEE permettrait de renforcer la coordination entre les quatre collectivités et d'assurer une planification stratégique de ses actions sur le long terme en répondant clairement aux stratégies des différentes collectivités.

### I Contexte actuel et perspective d'intégration au CEN

En juillet 2012, après deux années d'aide au démarrage, l'Etat annonce aux collectivités et à l'IAC que sa subvention impliquant une prise en charge à 100 % de la coordination du GEE et de la responsabilité de la cellule de veille du GEE, ne sera pas reconduite « en l'état » en 2013. Les financements de l'Etat ont pour objectif de permettre d'initier et d'accompagner les politiques publiques sur ce thème mais ils ne peuvent pas perdurer. L'avenir du GEE est remis en question.

Depuis 2006, une réflexion est engagée sur la possibilité de formaliser ce groupe. Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) a été identifié comme la structure la plus adaptée pour le portage du volet EEE et ce dans le respect de la répartition des compétences. La lutte contre les EEE fait partie des thématiques environnementales pour lesquelles le conseil d'administration du CEN pourra décider des orientations stratégiques à donner.

Sa formalisation au sein du CEN ou du comité consultatif pour l'environnement est par ailleurs une des recommandations émises dans le cadre d'une étude portant sur l'amélioration des cadres juridiques en Outre-mer mandatée par le comité français de l'UICN (17). La prise en compte du volet EEE au sein du CEN permettrait de formaliser son schéma de gouvernance et de renforcer les actions du GEE par l'élaboration et la mise en œuvre de mesures coordonnées à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie.

## II Analyse comparative

Le tableau suivant présente les avantages et les contraintes liés à la forme actuelle du GEE et à l'intégration du volet EEE au CEN :

	<b>Avantages</b>	<b>Contraintes</b>
<b>Systeme actuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation et fonctionnement souple</li> <li>-Contrôle direct des provinces sur les actions de lutte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pas de stratégie à l'échelle du territoire</li> <li>-Pas de fonds propres gérés par le GEE</li> <li>-Accueil provisoire à l'IAC, pas de lisibilité sur le long terme</li> <li>-Gouvernance et fonctionnement flous : les rôles et responsabilités des membres ne sont pas définis ni formalisés</li> <li>-Le GEE n'a pas de personnalité morale et juridique lui permettant de passer directement des conventions, de recruter du personnel, d'être présent dans les grandes organisations....</li> </ul>
<b>Intégration CEN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Définition et suivi d'une stratégie à l'échelle territoire (Vision stratégique sur 5 ans avec indicateurs)</li> <li>-Assurance d'une formalisation et d'une lisibilité qui conviennent aux bailleurs de fonds et aux instances officielles</li> <li>-Synergie complète avec les politiques environnementales</li> <li>-Réalisation d'expertises coordonnées à l'échelle du pays</li> <li>-Cohérence technique des choix, efficacité d'un circuit court de décision et économie d'une mutualisation</li> <li>-Fonds d'urgence : infaisable par chaque collectivité séparément</li> <li>-Autonomie financière et sécurisation des ressources financières</li> <li>-Passation de conventions par le CEN</li> <li>-Délégation possible de service public</li> <li>- Centre de ressource (documentation...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Le contrôle des provinces sur les actions de lutte ne sera pas direct mais passera par le conseil d'administration du CEN dans lequel elles siègent toutes.</li> <li>-Pas de délégation de compétence de police possible au CEN, donc difficulté potentielle de coordination des interventions liées à la cellule de veille avec les services chargés de la répression</li> </ul>



### III Proposition d'organisation du GEE

La prise en charge du volet EEE au sein du CEN permettrait de définir un schéma de gouvernance impliquant une identification claire et partagée de la répartition des missions et des engagements des différents partenaires.

- **Objectif**

Le GEE appuierait la stratégie de gestion des EEE par l'élaboration et la mise en œuvre de mesures coordonnées à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie afin de limiter leur impact sur les écosystèmes aquatiques et terrestres. Ce groupe de coordination et de concertation serait au service des stratégies environnementales définies par les collectivités de NC et l'Etat.

- **Missions du GEE :**

- Participer à la définition d'une cadre logique et d'un plan d'action
- Point focal pour les réseaux régionaux, nationaux et internationaux
- Coordonner les actions de communication et de sensibilisation
- Participer aux actions de prévention
- Organisation et coordination de formation
- Centralisation, diffusion d'informations et des études à tous les acteurs impliqués (Centre de ressource : revue de la littérature, bibliothèque consultable en ligne et physiquement au CEN, échanges d'expérience...)
- Participer à la réalisation d'expertises coordonnées à l'échelle de la NC
- Gestion d'une BDD commune

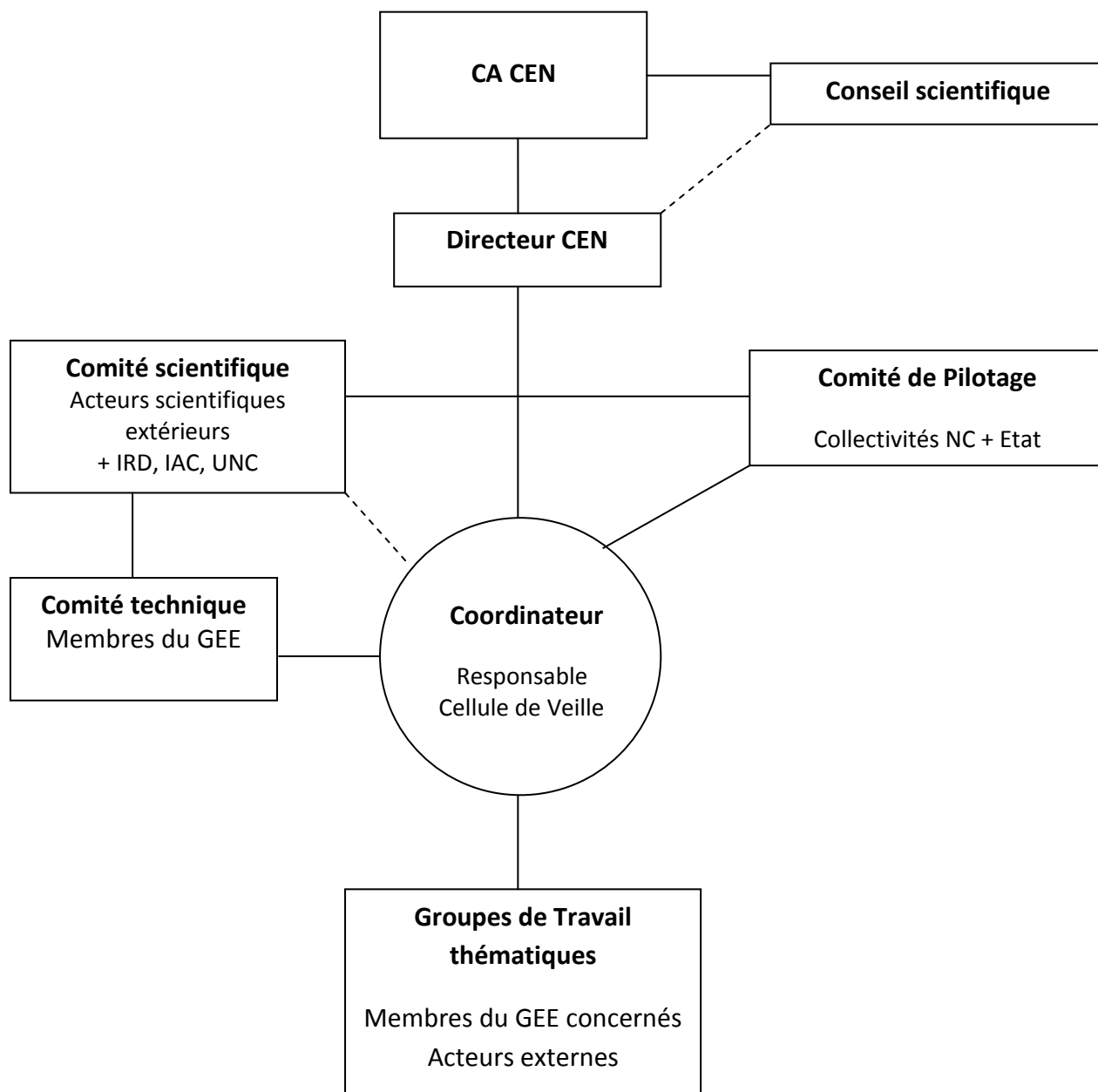
- **Proposition d'un Schéma de gouvernance**

Afin que les actions du GEE répondent aux priorités d'action des collectivités de NC et de l'Etat, il est indispensable de replacer les collectivités en position centrale dans son schéma de Gouvernance.

Le schéma de gouvernance proposé repose sur la mobilisation des 4 entités suivantes :

- Comité de pilotage (CP)
- Comité scientifique (CS)
- Comité technique (CT)
- Groupe de travail thématique

## Organisation fonctionnelle du GEE



▪ **Compétences respectives des organes du GEE:**

Comité de pilotage

- Définit les orientations stratégiques
- Valide le plan d'action
- Sollicite le comité scientifique

Le CP serait constitué des référents techniques de chaque collectivité qui tiendraient compte des directives de leur exécutif respectif de manière à ce que les actions du GEE permettent d'alimenter les stratégies liées aux EEE des collectivités. Il permettrait de coordonner et d'harmoniser les positions des différentes collectivités locales.

Comité scientifique

- Expertise, avis et conseils
- Assiste l'élaboration du plan d'action
- Assure une veille et cohérence scientifique

Des acteurs scientifiques extérieurs au territoire pourraient être invités à faire partie du Comité scientifique (Labos d'universités métropolitaines ou hawaïenne, Landcare Research, DoC...).

Comité technique (CT) :

- Elabore le plan d'action et la programmation

Des acteurs externes (acteurs économiques, santé publique...) pourraient être conviés à participer à la définition du plan d'action et à sa mise en œuvre.

Groupe de travail thématique :

- Mise en œuvre opérationnelle du plan d'action

Coordinateur

- Organisation des réunions : CP, CT, Groupe de travail thématique, réunion plénière
- Rédaction du plan d'action
- Centralisation et transmission des informations et études à tous les acteurs impliqués
- Créer un lien avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux (PILN, UICN)
- Rédaction du cahier des charges des études et outils
- Organisation et coordination de formations
- Sensibiliser et informer les élus

Le coordinateur rend compte au directeur du CEN du plan d'action défini par le GT EEE qui le soumet à validation du CA.

### Responsable de la cellule de veille

- Centralisation et alimentation de la BDD commune et d'un SIG NC
- Rôle de conseil auprès du grand public et des professionnels
- Coordination des actions de terrain (réseau de surveillance, déclenchement du programme d'intervention rapide, communication)
- Organisation des groupes de travail pour la mise en place du réseau de surveillance
- Sensibilisation et information du grand public

## BIBLIOGRAPHIE

- 1- Vitousek et al., 1997. Introduced species : a significant component of human-caused global change. New Zealand, Journal of ecology. 21, pp 1-16.
- 2- Mack R. N. et al., 2000. Issues in Ecology. Biotic invasions : causes, epidemiology, global consequences, and control. Ecological Applications. 10 (3), pp. 689-710.\*
- 3- Kettunen et al., 2008. technical support to EU strategy on invasive species (IS) - Assessment of the impacts of IS in Europe and the EU (final module report for the European Commission). Institute for European Environmental Policy (IEEP), Brussels, Belgium. 40 pp.+ annexes.
- 4- Pimentel D., 2002. Biological invasions. Economic and environmental Costs of Alien Plant, Animal, and Microbe Species. David Pimentel Eds.
- 5- Lowe, S., Browne, M., Boudjelas, S., & De Poorter, M. (2000). 100 of the world's worst invasive alien species A selection from the Global Invasive Species database. Published Group (ISSG) a specialist group of the Species Survival Commission of the World Conservation Union (IUCN). ISSGIUCN.
- 6- Hequet, V., M. L. Corre, et al. (2009). Les espèces exotiques envahissantes de Nouvelle-Calédonie. IRD. Noumea.
- 7- Beauvais, M.-L., A. Coléno, et al., Eds. (2006). Les espèces envahissantes dans l'Archipel néocalédonien.
- 8- McNeely J. A. et al., 2001. A Global strategy on Invasive Exotic Species. UICN Gland, Suisse, and Cambridge, UK. 50 p.
- 9- Wittenberg R., Cock M., 2001. Espèces exotiques envahissantes : un manuel pour une meilleure prévention et de meilleures pratiques de gestion. GISP, CAB International.
- 10- Genovesi P., Shine C., 2004. Stratégie Européenne relative aux espèces exotiques envahissantes. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne). Sauvegarde de le nature, n°137. Editions du Conseil de l'Europe.
- 11- Etude sur procédure de réponses rapides et de lutte précoce en cas de nouvelle invasion. Asconit consultants, Biotop. 2012
- 12- Gleye, S. (2008). Plan de communication sur les espèces introduites envahissantes terrestres en Nouvelle-Calédonie. Nouméa, DENV.

- 13- Vinciguerra J., 2009. Participation à la gestion des espèces exotiques envahissantes : Communication et analyse de risque. DENV
- 14- Groupe espèces envahissantes, mai 2011. Plantes envahissantes pour les milieux naturels de Nouvelle-Calédonie. Agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles Editeur, Nouméa.
- 15- Hequet V., 2009. Proposition pour la mise en place d'une cellule de veille et de détection précoce des espèces envahissantes en Nouvelle-Calédonie. IRD
- 16- Soubeyran, Y. (2008). Espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outremer. Etat des lieux et recommandations. Planète Nature. C. f. d. l'UICN. Paris.
- 17- Shine, C. (2008). Etat des lieux et recommandations sur les outils juridiques portant sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer. Comité français de l'UICN, Paris, France. 116p.
- 18- Gestion des espèces exotiques envahissantes. Guide pratique et stratégique pour les collectivités françaises d'outre-mer (Comité français de l'UICN, 2010)
- 19- Rapport d'activité de l'initiative sur les espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'Outre-mer. Comité français de l'UICN. 2006
- 20- Soubeyran Y., Meyer J.Y. et al., 2011. Expertise du plan opérationnel pour la maîtrise des espèces exogène établi par la société Vale Nouvelle-Calédonie.
- 21- ICONE : Initiatives pour le Contrôle des Ongulés sauvages en province Nord en faveur de l'Environnement. Rapport annuel 2011.
- 22- Programme intégré de contrôle des Espèces exotiques envahissantes de la Réserve de nature sauvage du Mont Panié. Etat initial Oiseaux- 2009. Conservation International, 2010.
- 23- Blanfort V. et al., 2006. Ecologie et gestion des plantes envahissantes en forêt sèche en relation avec les milieux pastoraux voisins. Rapport de Recherche. Programme Forêt sèche. IAC. 306 p.
- 24- Gargominy O. et al., 1996. Conséquences des introductions d'espèces animales et végétales sur la biodiversité en Nouvelle-Calédonie. Revue d'Ecologie (La Terre et la Vie), 51 : 375-401.
- 25- Meyer J. Y. et al., 2006. Les plantes envahissantes et potentiellement envahissantes dans l'archipel néo-calédonien : première évaluation et recommandations de gestion in M.-L. Beauvais et al. (2006) : Les espèces envahissantes dans l'archipel néo-calédonien, Paris, IRD Éditions, 260 p. + cédérom.